



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1100

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Bron Terraillon - Plan de sauvegarde - Avenant n° 1

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur : Monsieur David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

**Séance publique du 30 novembre 2009****Délibération n° 2009-1100**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Bron Terrailon - Plan de sauvegarde - Avenant n° 1**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération de renouvellement urbain (ORU) de Bron Terrailon, qui fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), prévoit le réaménagement de ce quartier dans son ensemble.

La stratégie immobilière sur cette opération de renouvellement urbain comprend deux volets :

- des opérations de démolition/reconstruction en réponse à des problèmes techniques (état du bâti), urbains (densité) et sociaux (crystallisation de problèmes sociaux) : démolition de 86 logements sur la copropriété Caravelle et de 304 logements au cœur de la copropriété Terrailon ;
- la requalification et la stabilisation d'une partie du parc en copropriétés : copropriété Plein Sud (435 logements) et Caravelle (300 logements maintenus), résidence Guillermin (35 logements) et une partie des bâtiments de la copropriété Terrailon (355 logements maintenus grâce au plan de sauvegarde).

La convention du plan de sauvegarde concernant la période 2005-2009 a été approuvée par le conseil de Communauté le 14 novembre 2005 (délibération n° 2005-3027). Elle fixe les engagements souscrits par les différents signataires : l'Etat, l'Anah, la commune de Bron, la région Rhône-Alpes, le département du Rhône, la Caisse des dépôts et consignations (CDC), les syndicats de copropriétés, Alliade 1 % et Alliade Habitat.

L'arrêté du plan de sauvegarde a été signé par monsieur le préfet en décembre 2005 pour une durée de 5 ans. La Communauté urbaine a fixé son enveloppe financière, sur la durée du plan allant de 2005 à 2009, à hauteur de 489 700 € pour les travaux en parties communes et 85 000 € pour les travaux en parties privatives.

Les travaux en parties communes ont été réalisés en plusieurs tranches, étalés sur toute la durée dans la limite des possibilités financières des copropriétaires.

A ce jour, tous les travaux prévus dans la convention en 2005 ne pourront être engagés avant la fin 2009. Par conséquent, il est proposé de prolonger de un an la convention par avenant afin que l'ensemble des travaux prévus puissent se réaliser en conformité avec le souhait des copropriétés et dans le respect des enveloppes financières actées dans le plan de sauvegarde 2005-2009.

Par ailleurs, l'enveloppe de crédits réservée par la Ville distingue les travaux en parties communes de ceux en partie privative ; la Communauté urbaine et l'Anah opérant quant à elles une fongibilité des enveloppes. Compte tenu du nombre important de demandes de travaux en parties privatives, notamment en lien avec les travaux de chauffage, il est proposé que la Ville transfère une partie de son enveloppe budgétaire réservée pour les parties communes vers les parties privatives, soit 50 000 € par an, en restant à budget global constant ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve :**

a) - la prolongation sur 2010 des engagements financiers pris dans le cadre de la convention relative au plan de sauvegarde des copropriétés Caravelle, Plein Sud, Terrailon et Guillermin dans le quartier Terrailon à Bron,

b) - la modification des modalités de financement pour la Ville, à budget global constant,

c) - l'avenant n° 1 à la convention du plan de sauvegarde à conclure entre l'ensemble des partenaires.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ledit avenant.

**3° - Les dépenses** seront imputées sur l'autorisation de programme à individualiser en 2010 sur l'opération n° 1987 aides à la pierre-parc privé 2010.

**4° - Les dépenses** d'investissement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 202 200.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.**